

# COMITÉ DE SUIVI DU GRENELLE EN MIDI-PYRÉNÉES

Compte-rendu du Comité élargi du 14 juin 2011 / Hôtel de Région Midi-Pyrénées

## EN GUISE D'INTRODUCTION

En Midi-Pyrénées comme ailleurs, les objectifs du Grenelle de l'environnement (s'adapter au changement climatique, protéger la biodiversité et les milieux naturels, préserver la santé et l'environnement tout en stimulant l'économie, et instaurer une démocratie écologique) ont globalement imprégné les esprits. Pour autant la mise en oeuvre sur les territoires des prescriptions reste à mener. C'est donc dans la perspective de réfléchir sur les modalités de la territorialisation du Grenelle Environnement en Midi-Pyrénées, et plus particulièrement pour débattre et enrichir les productions réalisées dans les ateliers thématiques du Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), que plus de 250 personnes (élus, associations, représentants des employeurs et des salariés, personnalités qualifiées et services de l'Etat) se sont retrouvées le **14 juin 2011** lors de la **réunion de lancement du Comité régional de suivi du Grenelle**.

## OUVERTURES

# LE MISE EN OEUVRE DU GRENELLE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS...

*Françoise DEDIEU-CASTIES (Vice-Présidente de la Région Midi-Pyrénées en charge du développement durable, de l'environnement, de l'économie sociale et solidaire, des énergies renouvelables des «actions climats» et des éco-industries) et Eric SPITZ (Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de Midi-Pyrénées) ont ouvert cette journée en présentant notamment les tenants et les aboutissants de cette instance opérationnelle, leurs rôles respectifs dans cette démarche, tout en confortant leur ambition commune : développer un territoire régional plus durable.*

### D'une réflexion concertée à une mise en oeuvre concertée

«Nous sommes réunis aujourd'hui pour préciser une feuille de route que nous partageons tous depuis 2007» lance d'emblée Eric SPITZ, faisant ainsi allusion au processus de concertation inédit initié par le Grenelle de l'environnement.

La phase législative collective étant désormais achevée, il est temps de passer à «la territorialisation» - «un raccourci de langage qui résume la nécessité de passer aux travaux pratiques et de mettre en oeuvre les orientations du Grenelle sur les différents territoires» explique le représentant de la Préfecture de Région. Passer aux travaux pratiques signifie adopter une méthode de travail particulière : «une gouvernance à cinq visant la recherche d'un consensus autour d'engagements qui ne doivent par avoir perdu toutes leur consistance à l'heure de leur mise en oeuvre». Pour Eric SPITZ, il ne s'agit pas de trouver forcément un accord sur le plus petit dénominateur commun : «il faut surtout trouver des accords ambitieux à cinq pour saisir les opportunités éco-

*nomiques que représente le Grenelle pour notre région».*

De manière plus pragmatique, les travaux pratiques ont débuté par deux chantiers importants, conjointement pilotés par l'Etat et la Région. Il s'agira bientôt du **Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)** qui doit traduire sur les territoires, la notion encore un peu trop conceptuelle de «trames verte et bleue». Il s'agit de la définition commune des enjeux régionaux de continuité écologique et de l'ensemble des mesures visant à préserver et à restaurer la richesse écologique de la région Midi-Pyrénées. «L'objectif est simple - lance le SGAR - parvenir tous ensemble à produire un schéma utilisable par tous».

**« [...] IL EST TEMPS DE PASSER AUX TRAVAUX PRATIQUES ET DE METTRE EN OEUVRE LES ORIENTATIONS DU GRENELLE SUR LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES».**

Mais le chantier qui occupe principalement la journée, concerne le **Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE)** avec des thématiques qui se trouvent au cœur des réflexions du Grenelle. La question énergétique d'abord pour laquelle celui-ci a prévu tout un ensemble d'outils visant à réduire la consommation d'énergie et à améliorer l'efficacité énergétique de notre pays.

## POUR RAPPEL

### Vous avez dit Comité de suivi !?

La circulaire de l'État du 23 mars 2009 sur la territorialisation de la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement insiste sur la détermination des priorités régionales, dans le cadre d'une gouvernance à 5 (Etat, élus, syndicats représentatifs des salariés, secteur professionnel, associations). C'est ainsi qu'a été mis en place un Comité régional de suivi du Grenelle, sur le modèle de celui qui existe au niveau national, pour suivre en région la mise en oeuvre du Grenelle. Organe de concertation et de communication, il est co-présidé par l'État et la Région.

### ... et SRCAE !?

Le SRCAE fixe à l'horizon 2020 et 2050 : les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter ; les orientations permettant de prévenir ou réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets ; les objectifs à atteindre, par zones géographiques, en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération.

## DATE A RETENIR



### Participez aux 6<sup>èmes</sup> assises du développement durable

Françoise DEDIEU-CASTIES a souhaité terminer son intervention par un «appel du pied» concernant les 6<sup>èmes</sup> Assises nationales des collectivités locales pour le développement durable qui se tiendront les 13 et 14 octobre 2011 à Toulouse.

«Le choix s'est porté pour l'organisation de ces Assises sur la mise en lumière de 1000 actions concrètes en faveur du développement durable. L'objectif étant de recueillir des contributions de terrain permettant d'échanger sur des pratiques - bonnes et moins bonnes ! Il s'agit de se perfectionner et de faire circuler l'information entre les différentes collectivités locales». C'est là un enjeu très fort pour Midi-Pyrénées et pour l'Association des Régions de France qui organise ces Assises : «nous avons le souhait de porter au prochain sommet de la terre (à « Rio+20») un mémorandum qui s'appuiera sur ces contributions». Il est donc important que le plus grand nombre d'acteurs puisse participer à cette «collecte» sur le site... [www.andd.fr](http://www.andd.fr)

## LES PRESENTATIONS



### DU MATIN EN BREF

Les interventions d'ouverture proposées par les représentants des deux institutions co-pilotes du Comité régional ont été suivies par la présentation d'une première synthèse du diagnostic régional, avant de zoomer sur les orientations proposées pour les thèmes transverses que sont l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air.

Ainsi ce sont relayés Emmanuel JOLY (chargé de mission «climat-énergie» à la DREAL Midi-Pyrénées) et Stéphane LEROY-THERVILLE (chef du service «énergie et actions climat» à la Région Midi-Pyrénées) pour une synthèse du diagnostic régional sur ces thèmes ; Dominique TILAK (directrice de l'ORAMIP) et Emmanuel DAVID (chargé de mission «approche territoriale énergie-climat» à l'ADEME Midi-Pyrénées) pour présenter respectivement les principales orientations sur la qualité de l'air et sur l'adaptation au changement climatique.

La gestion efficace de la qualité de l'air est un des autres thèmes transverses de l'approche intégrée du SRCAE. «Comment pourrait-il en être autrement lorsqu'on sait qu'en France, en dépit des proclamations et des différentes actions mises en place par l'Etat, les collectivités et même les entreprises, les valeurs limites réglementaires de la qualité de l'air sont régulièrement dépassées» alerte l'intervenant. Raison de plus pour mobiliser l'ensemble des acteurs autour des outils mis à disposition par l'Etat - les Plans de protection de l'atmosphère (PPA) ou les zones d'Action prioritaire de l'air (ZAPA) - ou initiés par les collectivités locales comme les Plans climat-énergie territoriaux. «L'effort d'apuration collectif» porte aussi sur la réduction des gaz à effet de serre : «ainsi il y a 1 an l'Etat, la Région, l'ADEME et les organisations professionnelles signaient la charte régionale d'engagement volontaire pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le transport routier» témoigne Eric SPITZ.

Autant d'initiatives dans le domaine de l'air et de l'énergie qui concourent à traiter le troisième thème du SRCAE : le changement climatique. Même alerte dans les propos de l'interlocuteur pour cette thématique : «en région Midi-Pyrénées, la température moyenne a augmenté de 1° au cours du XX<sup>ème</sup> siècle ; c'est plus que l'augmentation moyenne des températures au niveau national et même mondial».

Au final, il est clair que toutes ces probléma-

tiques et tous ces efforts d'amélioration ne peuvent faire l'économie de la création d'un outil commun comme le Schéma régional du climat-air-énergie, «capable de mieux accorder les violons». Le succès des 7 ateliers thématiques et des 8 réunions départementales qui se sont tenus de février à mai 2011 (800 participants) pour co-élaborer le SRCAE, ne fait d'ailleurs que confirmer «le réel intérêt des artisans du Grenelle de l'environnement pour cet outil» conclut Eric SPITZ.

### La Région co-pilote et «animacteur» du Grenelle...

Les propos introductifs de Françoise DEDIEU-CASTIES ne font peser aucun doute sur l'intérêt de l'institution régionale à co-piloter avec l'Etat, la territorialisation du Grenelle de l'environnement. Mais plus largement c'est l'ensemble des acteurs locaux de Midi-Pyrénées - associations et collectivités locales - qui se mobilisent pour cette «question grenellienne». Ainsi par delà l'importante participation aux différents temps de concertation organisés autour de la définition du SRCAE et du SRCE, «la mise en oeuvre volontariste de 95 Agendas 21 et de 20 Plans climat-énergie territoriaux illustre bien le rôle des collectivités locales pour que les actions concrètes se réalisent sur notre territoire national et même au-delà, au niveau international» ajoute l'élue.

Reste que dans les faits la Région n'est pas que pilote, elle est aussi présente dans l'éla-

## LES QUESTIONS DE LA SALLE



# LE SCHÉMA CLIMAT, AIR, ÉNERGIE EN QUESTION(S)

Les questions de la salle concernant les présentations de la matinée ont été nombreuses. La majorité est restituée ci-après, classifiées par temps d'intervention et par sous-thèmes.

### QUESTIONS SUR LE DIAGNOSTIC RÉGIONAL

#### > CLIMAT ET ELEVAGE : quel élevage doit-on privilégier pour limiter les gaz à effets de serre ?

Pour Bruno LION, directeur adjoint de la DRAAF Midi-Pyrénées, «notre région n'est pas la Bretagne où l'on pratique de l'élevage intensif hors sol. Activité pour laquelle il est beaucoup plus facile de réaliser des démarches liées aux émissions de GES - il existe notamment des techniques qui permettent de faire de la méthanisation, voire même du traitement des rejets à partir de bâtiments qui sont impossibles à mettre en place avec des vaches qui sont «à l'herbe». Mais au final la question de l'émission des gaz à effets de serre en lien avec l'élevage ne doit pas être considérée comme un problème en soi sans tenir compte du fait que cet élevage est principalement extensif et lié à la prairie, avec des pratiques plutôt favorables à la biodiversité. Il faut donc que les idées soient assez claires sur ce sujet et que dans ses orientations, le SRCAE permette d'éviter toute confusion».

Un représentant de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron conforte cette idée en évoquant le lien «territoire-économie» : «je crois que si l'on veut avoir une adéquation entre l'économie et le territoire, il ne faut pas descendre plus bas en matière d'élevage - c'est à dire en termes de nombre d'animaux à l'hectare. Si on descend à des seuils trop bas, cela ne sera pas cohérent en matière d'économie».

boration des contenus : «*que ce soit l'énergie, le climat, la qualité de l'air et la biodiversité, tous ces enjeux concernent le développement durable de Midi-Pyrénées avec des déclinaisons sociales, économiques et environnementales qui figurent déjà parmi les priorités et les compétences de la Région*» précise la Vice-Présidente de la Région. Ainsi, sans avoir attendu la publication de tous les décrets d'application du Grenelle, l'institution s'est engagée dans plusieurs actions d'envergure - notamment dans les champs des économies d'énergies et des énergies renouvelables. C'est ainsi qu'un premier **Plan climat** a été lancé dès 2007 - en cohérence avec l'Agenda 21 régional - suivi en 2009 par un deuxième, articulé à un **Plan de développement des énergies renouvelables**.

«**[...] que ce soit l'énergie, le climat, la qualité de l'air et la biodiversité, tous ces enjeux concernent le développement durable de Midi-Pyrénées avec des déclinaisons sociales, économiques et environnementales qui figurent déjà parmi les priorités et les compétences de la Région.**

La Région a imprimé la même volonté dans la réduction des gaz à effet de serre... «*tout en sachant qu'un certain nombre d'émissions sont économiquement inévitables*». Reste que désireuse de montrer l'exemple, l'institution régionale entend ne pas les subir intégralement : elle a ainsi développé une palette diversifiée d'interventions régionales pour sa

compensation carbone. D'abord par la création et la restauration de forêts, avec le soutien à l'agroforesterie, par un travail sur la continuité écologique en lien avec la trame verte et bleue ou encore par le soutien à l'agriculture biologique avec une expérimentation sur la séquestration du carbone par le biais de l'humus des sols. Par ailleurs un Fonds carbone intervient dans les pays émergents notamment par l'accompagnement d'opérations de limitation, voire de séquestration de carbone. Un travail est également mené en Midi-Pyrénées sur l'adaptation aux changements climatiques. L'observatoire pyrénéen du changement climatique a été mis en place à cet effet il y a quelques mois par la Région.

Encore plus récemment, le **Plan Midi-Pyrénées énergies** se concentre sur l'efficacité et la performance énergétiques. La Région souhaite en effet mobiliser sur 10 ans, 260 millions d'euros pour des mesures directes d'investissement essentiellement destinées - mais pas exclusivement - aux économies d'énergie dans les secteurs du logement et du bâtiment. Ce dispositif se combine bien évidemment avec le dispositif des «prêts bonifiés» menés avec la BEI et localement avec les agences du *Crédit Agricole* et de la *Banque Populaire Caisse d'Epargne*. Concrètement, il s'agit de l'amplification de «l'éco-chèque logement» pour les particuliers ; la rénovation énergétique de 3700 logements sociaux pour un montant de 8,6 millions d'euros ; l'amplification de l'appel à projet «bâtiments économes» destiné aux collectivités, aux TPE-PME et aux organismes

de logement social ; la poursuite du soutien régional en matière de performance énergétique des exploitations agricoles ; la poursuite des économies d'énergie dans le patrimoine régional et notamment dans la réduction de la consommation globale des lycées à hauteur de 30% ; et enfin l'accompagnement de la rénovation des bâtiments publics qui seront poursuivis dans le cadre de conventions territoriales avec les territoires de Midi-Pyrénées.

Un autre domaine d'intervention de la Région «*est moins palpable mais tout aussi capital*» : il s'agit de l'accompagnement de structures qui assurent des missions de diffusion de l'information et de sensibilisation tels que les Espaces info-énergie, les agences locales de l'énergie en appui aux collectivités, et le CER-CAD (Centre de ressources de la construction et de l'aménagement durable) «*qui travaille effectivement à la diffusion d'informations, de bonnes pratiques et qui participe à la mise en réseau des acteurs publics et privés dans le secteur du bâtiment*».

«*Enfin lorsqu'on est à la Région et que l'on traite du développement durable - conclut François DEDIEU-CASTIES - on doit aussi parler des transports et notamment des trains que nous souhaitons plus nombreux et moins polluants*». Ainsi si en 10 ans, le nombre de voyages est passé de 5 à 12 millions par an, l'objectif fixé par la Région est d'atteindre 20 millions de voyages en 2020. Une autre manière de mieux tenir compte du climat, de l'air et de l'énergie.

#### > EAU ET AGRICULTURE :

**Le même participant a tenu à réaffirmer la nécessité de mieux gérer les ressources en eau :** «*On s'aperçoit aujourd'hui que depuis 15 ans, dans cette région comme dans d'autres, on ne fait plus de ressources en eau pour diverses raisons, contraintes,... alors qu'aujourd'hui, l'agriculture est bien consciente que le débat des ressources en eau concerne certes l'agriculture mais aussi l'eau potable et l'eau pour l'industrie. Il faut prendre ces trois données-là, et être capable, dans ce pays et dans cette région, de créer des ressources importantes pour l'étiage des rivières et tout cela dans un cadre de biodiversité cohérent. C'est ça l'avenir*».

#### > ENVIRONNEMENT ET MÉTROPOLISATION :

**le fait que la région soit attractive constitue-t-il un atout ou un frein ?**

**Laure VIE - co-référente DREAL de l'atelier «aménagement» pour le SRCAE - répond :** «*nous pouvons considérer que l'apport de population nouvelle est un facteur aggravant,... dès lors que les mécanismes de construction et d'aménagement de la ville continuent suivant le schéma actuel et que la consommation d'es-*

*pace croît plus vite que l'apport de population dans le même temps. Ce que l'atelier «aménagement» a mis en évidence, entre autres pistes, c'est de pouvoir mieux travailler sur les aspects de recyclage de la ville, de mieux travailler sur les questions de densification - qui supposent de mieux maîtriser le foncier - et d'imaginer certainement des formes urbaines, des formes d'habitats qui soient à la fois plus sobres mais toujours désirables*».

#### QUESTIONS SUR LES PROPOSITIONS D'ORIENTATION SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**> TERRITORIALISATION DU GRENELLE ET COHÉRENCE : la Région et l'Etat sont-ils vraiment attentifs à la cohérence des orientations entre les différents outils ?**

**Laurent BERGEOT - Directeur régional adjoint DREAL Midi-Pyrénées - rappelle que les partenaires du Comité de suivi s'assurent que** «*tous les travaux engagés dans le domaine du Grenelle de l'environnement soient mis en cohérence. Toutefois c'est une mise en cohérence avec des rythmes différents : si on regarde par exemple le SRCAE, celui-ci a une échéance différente de celle du SRCE. Cela dit, ces deux schémas sont comme tous les schémas de planification qui peuvent exister : ce ne sont pas des documents définitifs. Par conséquent les modalités de travail que nous avons aujourd'hui dans les ateliers, aux diverses étapes de coopération, d'observation et d'apport d'informations précèdent de cette mise en cohérence*».



> **SRCAE ET ÉVALUATION : pourquoi le SRCAE ne vient-il pas également fixer des objectifs chiffrés sur les orientations du schéma puisqu'aujourd'hui, seul le volet «énergie renouvelable» est quantifié ?**

**Stéphane LEROY-THERVILLE** donne l'éclairage côté Région : «établir des orientations est parfois frustrant, dans la mesure où on a l'impression que c'est un catalogue de bonnes intentions jamais mis en oeuvre. Dès lors il faut parvenir à les exprimer de manière concrète. C'est justement l'exercice que l'on va essayer de faire au cours de cette journée, avec l'aide des participants. Peut-être pourrions-nous essayer par la même occasion de fixer des indicateurs qui permettront au Comité de suivi de mesurer le respect des orientations adoptées à l'occasion du schéma».

**Laurent BERGEOT** apporte des précisions pour l'Etat : «ici encore, selon les axes de travail, il y a une quantification qui s'est opérée avec des études qui ont été engagées et qui ont permis de produire un état de connaissances plus important. [...] Lorsque ce n'est pas le cas, un travail de connaissances, d'information doit intervenir avant de fixer des objectifs qui devront de toute manière être affinés dans les travaux ultérieurs. Dans notre cas, le Schéma climat-air-énergie sera renouvelé - car à réviser ou à approfondir d'ici 5 ans. En effet, sur ces sujets, il y a encore beaucoup à voir, beaucoup à étudier et beaucoup à intégrer dans nos démarches locales».

> **SRCAE ET BIODIVERSITÉ : n'est-il pas possible que les trames vertes et bleues et les Schémas de cohérence écologique permettent à la biodiversité de circuler et de pouvoir évoluer en fonction du climat ?**

**Emmanuel JOLY** de la DREAL apporte un éclairage sur ce thème : «il est vrai que la faune et la flore, par essence, s'adaptent assez naturellement aux changements climatiques. Néanmoins on ne peut occulter la problématique de la rapidité du phénomène du changement climatique et surtout la problématique des pressions notamment humaines qui font que cette faune et cette flore peuvent, à un moment donné, ne plus avoir la possibilité de «se déplacer» ou «d'évoluer». Ce sont là de nouvelles pressions exogènes qui ne sont pas directement liées aux changements climatiques, mais qui atténuent leur potentiel d'adaptation. [...] Dès lors l'orientation doit être formulée dans ce sens là : préserver ce potentiel adaptatif. S'il est clair que la biodiversité s'adapte naturellement, encore faut-il qu'elle puisse continuer à le faire !»

## QUESTIONS SUR LES PROPOSITIONS D'ORIENTATION SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

> **QUALITÉ DE L'AIR ET SANTÉ : quels sont les impacts sanitaires des éléments cités en termes de qualité de l'air ?**

**Dominique TILAK** rappelle que «deux organismes travaillent sur cette question : l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire). L'impact sur la santé concerne notamment des problèmes respiratoires, des problèmes de diminution de la durée de vie ou de décès prématuré». Afin d'avoir plus d'information sur ce thème, elle invite l'assistance à consulter sur le site de l'INVS, «une étude sortie il y a moins de deux mois, qui met en évidence notamment la diminution de la durée de vie des personnes vivant dans les zones les plus polluées».

> **BOIS-ÉNERGIE ET QUALITÉ DE L'AIR : on a parlé de la difficulté à réaliser un compromis entre l'utilisation du bois-énergie et la préservation de bons niveaux de qualité de l'air. Dès lors, peut-on citer quelques dispositifs concrets tels que filtres, label bois, etc. ?**

**Pour la directrice de l'ORAMIP** «le compromis «bois-énergie / qualité de l'air» constitue une vaste question, qui n'est pas tranchée. On a abordé dans les pistes de réflexion, l'idée de mieux cerner les zones à enjeux». Elle pense que «c'est effectivement sur ces zones à enjeux qu'il faut travailler de façon plus importante». Concernant des dispositifs à proprement parler, il existe notamment «des filtres à particules apposés sur les cheminées. Les Suisses développent ce type de technologie pour éviter de voir s'accumuler sur les cheminées des particuliers des émissions trop importantes. En effet les systèmes industriels semblent de mieux en mieux maîtriser ce problème et la problématique interviendrait plutôt au niveau de ceux qui possèdent une cheminée».

**Romain RUSCH, chargé de mission «air» à la DREAL** donne quelques précisions sur les moyens de filtration : «il existe des dispositifs de traitement des émissions des chaudières bois. C'est certainement beaucoup plus simple de mettre en place ce que l'on appelle «des filtres à manche ou des électro filtres» sur de grosses installations - telles que les chaudières collectives. Cependant il existe aussi des moyens de filtration pour les chauffages au bois des particuliers. Néanmoins, il est vrai que ce sont des dispositifs coûteux qui ne sont pas encore tout à fait au point - même s'ils commencent à s'imposer dans les pays comme le Canada ou la Suisse. Reste que certains usages participent à un meilleur rendement des chauffages au bois et diminuent de fait les émissions. Par exemple opter pour un poêle - moins polluant et plus performant qu'une cheminée ouverte. On peut aussi jouer sur les matériaux de combustion utilisés dans la cheminée : plus le bois est propre et sec, moins on aura d'émissions atmosphériques. Bref, on voit bien qu'il existe des solutions qui ne sont

pas forcément très coûteuses pour limiter les émissions du chauffage au bois des particuliers».

> **POLLUTION ET QUALITÉ DE L'AIR : peut-on expliquer ce que l'on peut faire concrètement lors des épisodes de pollution ?**

**Concernant la pollution, Dominique TILAK** explique que «la source d'émission principale reste le transport. D'ailleurs, une Ministre de la santé avait dit «utilisez vos vélos». C'est probablement la meilleure chose qu'on puisse faire en période de pollution ! Donc plaisanterie mise à part, au moment des pics de pollution, il y a probablement des choses à faire en termes de déplacement. Toujours est-il qu'aujourd'hui, on arrive à prévoir les pics de pollution à deux jours en émettant des alertes et en informant le public en amont avec des recommandations ou des réglementations. Ensuite il y a des arrêtés préfectoraux qui prévoient les différentes actions qui peuvent être mises en œuvre».

> **SRCAE, AIR INTÉRIEUR ET PRSE : comment traite-t-on la question de l'air intérieur - sachant que cette question était jusqu'à présent traitée dans le PRQA (Plan Régional pour la Qualité de l'Air), désormais intégré au SRCAE qui ne traite pas cette question ! Aussi le renvoie-t-on par exemple sur le PRSE (Plan Régional Santé Environnement) ?**

**Selon Romain RUSCH, de la DREAL**, il s'agit «d'un sujet qui n'est pas totalement évacué lorsqu'on a dit qu'il s'agissait d'une problématique en lien avec tout ce qui est réglementation thermique et isolation des bâtiments. En effet quand on travaille à l'isolation des bâtiments, il faut bien prendre en compte la qualité de l'air puisque moins on ventile l'air ambiant des bâtiments et plus on va avoir des problèmes de concentration en polluants». Le technicien de la DREAL, explique que ce thème est traité bien plus en détail dans le Plan régional santé environnement qui découle également du Grenelle de l'environnement. La réglementation est également en train de changer en la matière : «elle va imposer la mesure de la qualité de l'air dans tous les établissements recevant du public. Ainsi, beaucoup de choses se mettent en place sur cette thématique ; mais cela concerne davantage les impacts sur la santé et la pollution que les liens existants entre le changement climatique, les gaz à effets de serre et les polluants atmosphériques. Raison pour laquelle cette problématique est moins traitée dans le SRCAE que dans le Plan régional santé environnement».

## INTERVENTIONS DES TÉMOINS TRANSVERSES

## ANALYSE CROISÉE D'UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Régine LANGE (Conseillère déléguée à la Communauté urbaine du Grand Toulouse) et Michel BERTHOUMIEUX (Représentant de la CFDT) ont été sollicités en tant que «témoins transverses» de l'après-midi. Acteurs impliqués dans l'élaboration concertée du SRCAE et du SRCE, ils ont réagi aux restitutions des 6 ateliers de la matinée... Une forme d'analyse de cette démarche proposée par les représentants de deux des cinq collèges du Grenelle. Preuve que la mise en oeuvre du Grenelle est l'affaire de tous...

## Gouverner... la cohérence

A l'écoute des comptes-rendus formulés par les rapporteurs des 6 ateliers thématiques de la matinée, Régine LANGE a relevé un certain nombre de mots-clés, récurrents, résumant bien les points saillants de la démarche : «innovation», «territoire d'expérimentation», «expérimenter», «formation», «cohérence des acteurs», «cohérence des territoires»... Autant de vocables capables de tracer une ligne méthodologique directrice pour la mise en oeuvre du Grenelle.

Dans le détail, c'est d'abord la mise en exergue par les participants aux ateliers, des potentiels locaux engendrés par cette démarche, qui s'est imposée. Deux points ont ici retenu l'attention de la représentante du Grand Toulouse, en les rapprochant du travail mené dans le cadre du Plan climat énergie territorial de la CUGT. Tout d'abord, le fait que les participants aient souligné l'état des lieux comme base implacable de toute action durable : «le propre des démarches de développement durable, c'est qu'on ne part pas d'une situation vierge, on essaye de s'appuyer et de faire cohabiter tous les atouts existants d'un territoire - notamment ses atouts économiques et son potentiel d'innovation» rappelle l'intervenante. Autre élément très fort dans l'exercice de mise en cohérence, la demande de co-action : «c'est-à-dire qu'il y a une demande de cohérence, mais finalement on ne demande pas à l'autre, on a envie de travailler avec l'autre!». «Ainsi - poursuit l'intervenante - avons-nous vu dans le cadre de cette démarche, émerger beaucoup de demandes - notamment du milieu de l'entreprise et des acteurs financiers - pour accompagner les démarches des collectivités territoriales». Une maturité assez nouvelle qui selon Régine LANGE provient du fait «qu'on ne décrète pas la cohérence, on la construit ensemble». Il est bien clair qu'aujourd'hui se contenter de déclarations d'intention de cohérence ne suffit plus. La «gouvernance à cinq» tant évoquée au cours de cette journée montre parfaitement qu'il y a désormais «une volonté d'agir ensemble, une volonté de se mettre d'accord sur les objectifs, de partager aussi les actions».

Une gouvernance qui soulève toutefois des questions : «nombreux sont ceux qui se demandent comment nous allons rendre nos schémas opérationnels dans le cadre de cette gouvernance ?» rappelle Régine LANGE. Une chose est sûre, les participants aux ateliers de co-construction veulent continuer «à être acteur et pas seulement suiveurs». Par conséquent, «il ne faut pas sous-estimer cette attente qui émane autant des citoyens que des entreprises» - dernière catégorie d'acteurs très volontaire pour participer et notamment pour signer des conventions pour le financement et la mise en oeuvre d'actions avec les collectivités. De toute façon pour l'intervenante, le succès passera par là : «cette démarche doit vraiment émaner des différents secteurs et s'appuyer sur cette volonté commune»; sans oublier les concertations citoyennes, avec notamment la notion «d'espaces publics partagés» qui pourrait permettre de «répondre à un besoin de partage de ressources et de connaissances».

Le dernier point saillant relevé par Régine LANGE porte sur le retour de l'humain au centre des discussions : «nous avons beaucoup essayé

de voir comment nous pouvions replacer l'homme au centre de ces démarches - au travers de la question des usages notamment».

Elle fait notamment allusion au fait qu'on ne demande pas seulement à la collectivité des infrastructures ou autres solutions coûteuses, mais avant tout de l'information, de la sensibilisation et de la formation. Donc c'est plutôt un accompagnement à l'évolution des comportements qui prédomine dans les discours et les doléances. Une évolution des comportements qui devra se traduire par des actions dédiées à la précarité énergétique mais aussi par une solidarité accrue entre les territoires. «C'est aussi comment travailler entre les différents acteurs», conclut Régine LANGE puisque selon elle, «c'est bien au travers des nouveaux modes de gouvernance que l'on y parviendra - ce que finalement nous sommes en train de faire aujourd'hui».

## Les syndicats : acteurs du Grenelle

Les acteurs syndicaux font partie de ce «collectif». En effet comme le rappelle Michel BERTHOUMIEUX, ces derniers s'intéressent aux questions de développement durable, «dans la mesure où ils constatent des dysfonctionnements et des limites dans le modèle de croissance actuel - parmi ceux là, la faible prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises» évoque-t-il. Cependant

pour le représentant de la CFDT, cette démarche est «avant tout l'illustration de la «démocratie écologique» à laquelle ont rêvé les négociateurs des premiers accords du Grenelle en 2007».

Pourtant tout n'est pas toujours si simple à ses yeux. C'est particulièrement vrai concernant le lien entre le SRCAE et d'autres schémas : «le Schéma régional de développement économique par exemple pour lequel nous avons eu quelques difficultés à faire le lien avec le SRCAE - notamment concernant la question de l'éco-conditionnalité des aides régionales qui n'est pas très claire».

C'est aussi le cas du Plan régional de formation, crucial pour l'adaptation des salariés aux nouveaux métiers, et dont les liens sont là aussi peu évidents avec le SRCAE. Par conséquent, «un travail de cohérence entre ces outils d'orientation et de programmation est indispensable» prévient le syndicaliste.

La question de la déclinaison territoriale de la démarche - «c'est à dire les partenariats organisés sur les territoires» précise l'orateur - n'est pas plus évidente. «Il faut dire - souligne Michel BERTHOUMIEUX - qu'en Midi Pyrénées, le Conseil Régional soutient très fortement «les territoires de projet»». Dans cette configuration, les Pays, les Agglos, avec leurs Conseils de développement respectifs, sont souvent porteurs des Plans climat-énergie territoriaux, obligeant à «intensifier ce travail de déclinaison territoriale, mais également à veiller à l'engagement des socio-professionnels dans ces démarches». Car il est vrai que ce sujet n'est pas la priorité des organisations professionnelles patronales ou syndicales de salariés. «Il faut donc les impliquer dans ces démarches là». Et pour ce faire, les composantes politiques et administratives de la gouvernance à cinq doivent avoir le souci d'inviter ces acteurs à participer plus fréquemment aux échanges. «Parce qu'il faut bien comprendre que ces derniers sont porteurs de réalités économique et sociale incontournables, et qu'ils ne sont absolument pas fermés à tous les enjeux du développement durable».

« [...] LA «GOUVERNANCE À CINQ» TANT ÉVOQUÉE AU COURS DE CETTE JOURNÉE MONTRE PARFAITEMENT QU'IL Y A DÉSORMAIS «UNE VOLONTÉ D'AGIR ENSEMBLE, UNE VOLONTÉ DE SE METTRE D'ACCORD SUR LES OBJECTIFS, DE PARTAGER AUSSI LES ACTIONS».

## DEBAT AVEC LA SALLE

# SRCAE : LA DIFFICULTÉ DE LA MISE EN OEUVRE

Les comptes-rendus des 6 ateliers (cf. encart ci-dessous) thématiques ont donné lieu à un débat avec la salle. L'occasion de dégager des questions de fond plus précises sur la meilleure façon de mettre en oeuvre collectivement le SRCAE Midi-Pyrénées...

### > EN FAIT-ON ASSEZ ?

**Le premier point de débat a été soulevé par un représentant de la Direction Départementale des Territoires Ariège.** Selon ce dernier, sans remettre en cause la qualité du travail des personnes présentes dans les différents ateliers, le SRCAE ne répond pas vraiment aux objectifs du Grenelle de l'environnement «dans la mesure où ce dernier entend changer les comportements». Or selon lui, «il n'est pour le moment question que de petites mesures qui permettront d'atteindre au mieux +11 % d'énergie renouvelable dans nos consommations finales à l'horizon 2020 - et ce malgré tous les efforts que les gens vont faire !».

**Pascal MAHE, rapporteur de l'atelier «aménagement», partage la préoccupation du représentant de la DDT :** selon elle, l'élaboration d'un schéma «permet de faire des propositions et de les agréger sans forcément remettre en cause les systèmes existants». Toutefois l'idée d'initier des scénarios de rupture ou encore de réaliser des évaluations afin que la prise de responsabilité des décideurs soit engagée a été plusieurs fois évoquée dans son atelier. Mais quoi qu'il en soit, pour la directrice de l'association Nature Midi-Pyrénées, il est évident qu'il faudra faire des choix : «on ne va pas pouvoir suivre vingt orientations et à chaque fois en ajouter sans renoncer à des politiques qui, parfois ne sont plus durables ou du moins plus acceptables».

**Madeleine CHARRU, rapporteur de l'atelier «énergies renouvelables», insiste sur l'urgence qu'il y a à agir.** Sans négliger toute l'importance qu'il y a à «innover, expérimenter, sensibiliser», pour la représentante du Comité de Liaison des Energies Renouvelables, il est temps de passer à l'action. Sachant qu'il faut 8 à 9 ans pour développer un projet éolien, 5

ans pour un projet de méthanisation, «si on ne s'y met pas aujourd'hui, il n'y a aucune chance d'atteindre les objectifs fixés par le SRCAE... même à 20 ans».

« [...] IL FAUT ACCEPTER DE NE PAS FAIRE LES BONS CHOIX DÈS LE DÉPART. C'EST POUR CETTE RAISON QUE L'ÉVALUATION DOIT ÊTRE CONSTANTE ET QUE L'ON DOIT, DE MANIÈRE RÉGULIÈRE, REPRENDRE LES PLANS D'ACTIONS, [...] ».

**Régine LANGE, représentante de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, convient de cette urgence,** tout en rappelant qu'il faut avoir en tête que «cette urgence n'est pas intégrée pour la grande partie des gens, qu'ils soient décideurs ou non». De la même manière, il faut aussi comprendre «que la peur ou l'angoisse face à cette situation va à l'encontre de l'action». Dès lors pour agir, il faut non seulement comprendre, mais aussi se dire «qu'en s'appuyant sur ses potentialités, sur ses atouts, on peut trouver des solutions». Cependant, à l'instar de Pascale MAHE, Régine LANGE pense qu'«il va falloir faire des choix pour donner du sens au développement durable». Malgré tout, «il faut accepter de ne pas faire les bons choix dès le départ». C'est pour cette raison que l'évaluation doit être constante et que l'on doit, de manière régulière, reprendre les plans d'actions, les re-calibrer, les réorienter au fur et à mesure et autant que de besoin. «Surtout ne pas se dire que parce qu'on n'est pas complètement sur la bonne démarche, cela ne vaut pas le coup de l'engager».

**Pour Etienne MIQUEL, rapporteur de l'atelier «transports», «certes la mise en oeuvre du Grenelle ne va jamais assez vite... mais**

*lorsqu'on regarde les objectifs qui sont les nôtres - on parle d'objectifs à 2020 et 2050 - il y a des chances que peu d'entre nous ne voient le bout du SRCAE ! Cela veut dire que nous sommes dans la transmission. Et je pense que c'est un grand mouvement né du Grenelle de l'environnement».*

### > VERS LA RUPTURE ?

**Certains intervenants ont évoqué la nécessité de rupture.** Pourtant, l'animateur du débat souligne «qu'il y a des mesures possibles, qui permettent d'avancer sans que forcément il y ait rupture» ; car cette notion de rupture a tendance «à nous mettre face à une espèce d'Everest gigantesque tout à fait inatteignable».

**Jocelyne BLASER, rapporteur de l'atelier «bâtiment», indique que la «rupture technique» existe déjà dans le bâtiment :** ainsi «de 250 kWh d'énergie primaire dans le constat de la consommation, les réglementations actuelles sont passées à 110 kWh. Avec la réglementation thermique 2012, on va être à 50 kWh».

**Pour l'un des partisans de la rupture, le fait d'avancer «pas à pas», au long cours, est tout à fait nécessaire.** Toutefois certaines questions réclament une rupture, ou plus exactement une anticipation. C'est notamment le cas du pétrole : «il faudrait être aveugle pour ne pas s'apercevoir qu'avec l'émergence de tout un tas de pays désireux de vivre comme nous, il va y avoir une augmentation considérable du prix du pétrole ; ce qui va poser de graves problèmes... justement parce qu'on n'aura pas su anticiper cet état de rupture». **Pour ce même intervenant, il ne faut cependant pas confondre «rupture» et «cassure».** «L'important, c'est aussi de se dire que lorsqu'on parle de déclinaison territoriale du Grenelle en Midi-

## LES 6 ATELIERS EN BREF

*Le deuxième temps de la matinée était consacré à 6 ateliers où les participants ont pu revenir sur les orientations dégagées lors des ateliers de co-élaboration participative du SRCAE. Un temps pour en fixer certaines, en amender d'autres, en proposer de nouvelles avant la rédaction du rapport soumis à consultation.*

### LES ATELIERS ET LEURS RAPPORTEURS

- > Atelier «agriculture-forêt» / Didier ROMEAS (Chambre régionale d'agriculture)
- > Atelier «aménagement» / Pascale MAHÉ (Association Nature Midi-Pyrénées)
- > Atelier «bâtiment» / Jocelyne BLASER (CRC / CERCAD)
- > Atelier «énergies renouvelables» / Madeleine CHARRU (Comité de liaison des Energies Renouvelables)
- > Atelier «entreprises» / Christian JOUVE (Chambre de commerce et d'industrie régionale)
- > Atelier «transport» / Etienne MIQUEL (Observatoire régional des transports)



Pyrénées, il ne faut pas se recroqueviller sur notre région et se contenter de ruptures régionales [...] Les ruptures s'anticipent aussi au niveau national». Les exemples du véhicule électrique ou du réseau électrique intelligent en sont des illustrations : l'investissement à réaliser, la recherche à développer doivent se faire grâce à une impulsion de niveau national voire européen.

### > DONNER L'EXEMPLE

**Pour la Vice-Présidente de l'association France Nature Environnement Midi-Pyrénées, c'est d'abord une question d'exemplarité de la part de l'Etat et des collectivités territoriales :** «je parle là des retours d'expérience et de la pédagogie appliquée».

**Jocelyne BLASER souligne à ce titre que l'Etat donne déjà l'exemple** en matière de respect des orientations sur la partie «bâtiment» - pour laquelle il était stipulé qu'une connaissance fine de son patrimoine était nécessaire pour pouvoir ensuite planifier, organiser, programmer. «L'Etat s'est inscrit dans cette démarche puisqu'il a réalisé l'ensemble de l'audit de son patrimoine - lequel va donner des résultats». [...] Même chose selon elle pour les collectivités qui «sont en train de réaliser des diagnostics qui permettent déjà de s'engager, de se projeter dans des schémas de programmation immobilière, pour ensuite pouvoir réaliser des plans d'actions déclinés annuellement».

**Pour Régine LANGE, l'exemplarité des collectivités se traduit dans les marchés publics, mais aussi sur leur propre patrimoine bâti, dans leurs propres pratiques ;** tout en précisant, que «cela ne représente que 12 % des émissions de gaz à effets de serre». Dès lors l'action la plus importante va finalement «résulter des choix stratégiques que feront les collectivités dans leurs politiques impactant le quotidien de chacun» puisque 50% des émissions de gaz à effets de serre proviennent de choix faits dans le cadre de la sphère privée. «On voit bien que c'est un mouvement d'ensemble qui doit s'engager».

### > ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ... HUMAINE ET TERRITORIALE

**La Vice-Présidente de l'association France Nature Environnement Midi-Pyrénées revient sur la nécessité d'une meilleure prise en considération de l'humain, mais selon elle** «on a aussi énormément d'efforts à faire en termes d'équité, entre nos différents territoires ; et je réaffirme ma crainte que l'évolution législative sur les compétences des territoires - avec des collectivités dont les compétences évoluent - puisse porter atteinte à une équité déjà très faible. Quand je dis «porter atteinte», c'est faire pire qu'avant !».

**Pascale MAHE réaffirme que cette question d'équité est au cœur des préoccupations du SRCAE :** «cela a été beaucoup abordé dans notre atelier autour de la notion de connaissance :

nombreux sont ceux qui réclament un accès à la connaissance équitable pour le grand public et notamment pour le public défavorisé qui peut être particulièrement concerné. Même chose entre le milieu rural et le milieu urbain. C'est à ce niveau-là que l'on a vraiment mis l'accent sur le fait qu'il fallait des formations et des actions de sensibilisation ciblées en fonction des publics - pour que justement il y ait cette équité». Reste que l'équité est une réflexion d'ensemble : «elle ne se pose pas qu'à l'échelle du logement ou de l'alimentation, il y a systématiquement la préoccupation de savoir quel effet va avoir la politique mise en place en termes d'équité sociale ? On peut se poser la question à chaque fois... Il y a tout un tas de sujets qui sont à chaque fois interrogés par rapport à l'équité».

« [...] CE SCHÉMA RÉGIONAL PERMET DE FIXER UNE DIRECTION, DE FAIRE DES PROPOSITIONS QUI SEMBLENT ALLER DANS LE BON SENS ».

### > AGIR ENSEMBLE... EN COHÉRENCE

**La «mise en oeuvre grenellienne» concerne tous les domaines.** Le secteur des transports à propos duquel un représentant de la Fédération régionale des coopératives agricoles a regretté que n'ait pas été évoquée la question du transport ferroviaire des marchandises arguant qu'il s'agissait «d'un mode de transport peu coûteux et environnementalement intéressant». **Pour la Vice-Présidente de l'association France Nature Environnement Midi-Pyrénées, la question des transports renvoie à la question de la cohérence** entre les différentes politiques, entre les différents territoires, entre les différents acteurs. Un «capharnaüm partenarial» qu'un participant illustre par la situation toulousaine où «la Communauté Urbaine du Grand Toulouse avec Tisséo, le Conseil Général - compétent en matière de transport scolaire et pour les lignes régulières départementales - et le Conseil Régional - compétent pour les lignes régionales - interviennent chacun de leur côté, contribuant à un certain méli-mélo».

Le monde des entreprises est un des autres secteurs où le Grenelle devra s'appliquer ; **un secteur dont Christian JOUVE, rapporteur de l'atelier «entreprises», rappelle qu'il est nécessaire de «concilier compétitivité entrepreneuriale et politique environnementale et parvenir à les faire cohabiter équitablement dans le cadre de ce schéma».** **Même son de cloche chez Régine LANGE** qui explique comment dans le cadre d'une politique très volontariste de lutte contre les émissions de gaz à effets de serre et pour la réduction des consommations énergétiques (Plan climat énergie territorial), l'intercommunalité avait fait le choix d'associer tous les secteurs économiques - et en particulier celui de l'aéronautique - «pour pouvoir agir ensemble».

**Le secteur agricole fait également partie de cet effort collectif. Et ce malgré, la schizophrénie de ses décideurs semble dire Didier ROMEAS, rapporteur de l'atelier «agriculture-forêt».** Selon lui, «la concurrence mondiale est organisée par les mêmes autorités qui, dans le même temps, nous demandent de travailler la cohérence dans le cadre d'un Plan régional de l'agriculture durable». Par conséquent, ce n'est pas «le mille-feuilles» que craint le monde agricole : «par delà la peur de disparaître - premier élément de durabilité ! -, c'est le fait que chaque schéma définisse sa propre révolution, sans tenir compte d'une cohérence d'ensemble».

### > AGIR AVEC QUELS MOYENS ?

**Un Conseiller «énergie» en Aveyron résume la situation :** «si j'ai bien compris, ce schéma régional permet de fixer une direction, de faire des propositions qui semblent aller dans le bon sens. Maintenant qui va mettre ces propositions en place et surtout quels vont être les moyens pour y parvenir ? »

**Pour Françoise DEDIEU-CASTIES, la réponse n'est pas une réponse unique.** «Les moyens, nous devons les trouver tous ensemble». Quand bien même ces schémas sont co-pilotés par l'Etat et la Région, il ne faudrait pas compter exclusivement sur ces deux interlocuteurs. Aussi pour la vice-présidente de la Région «quitter cette journée avec l'idée que les solutions ne proviendraient que des collectivités locales, que de l'Etat ou que d'un certain type d'acteurs sur ce territoire, serait une erreur». Au contraire, «ce sont tous ces moyens mis ensemble, mis en cohérence, qui nous permettront d'obtenir des objectifs peut être plus ambitieux que ceux énoncés».

**Pour conclure sur cette question, Régine LANGE rappelle que si tous les acteurs doivent participer,** dans les faits, «75 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités locales. Il y a donc un besoin de soutien et d'accompagnement en termes de financement de ces dernières pour leurs compétences qui sont stratégiques. Et puis surtout la cohérence territoriale au niveau régional c'est bien, mais une cohérence inter-régions, encadrée par un schéma national qui permette d'assurer cette cohérence c'est mieux».

### > POUR CONCLURE... POSITIVEMENT

**Un participant dans la salle a trouvé les mots pour positiver :** «dans le pire des cas le SRCAE ne fait pas de mal et dans le meilleur des cas, il fera le plus grand bien !». En attendant, les travaux qui ont déjà été menés, permettront d'améliorer de façon notable la situation.

## CLÔTURE

## UNE AMBITION... DURABLE

## Une journée sur le chemin de la durabilité

La première satisfaction de Françoise DEDIEU-CASTIES se trouve dans la participation soutenue tout au long de la journée. Pour l'élue c'est un signe de l'intérêt de cette journée qui revêtait une réelle importance pour la suite de l'aventure grenellienne. Elle constituait tout d'abord une étape-clef, avec l'installation du Comité de suivi du territorialisation du Grenelle - une étape-clef également pour la concertation engagée autour du Schéma régional climat-air-énergie.

Ce fût également une journée dont les enjeux politiques avaient du poids. Non seulement, celle-ci a permis de fixer solidement les orientations «telles qu'elles ont été reprises, déclinées, priorisées suite aux ateliers, mais elle a aussi marqué la nécessité de passer rapidement à la mise en action», avec pour horizon commun d'atteindre les objectifs fixés... «même s'ils peuvent nous paraître parfois trop ambitieux» ajoute l'intervenante. Les chiffres présentés par la rapporteure de l'atelier «énergies renouvelables» illustrent bien cette idée. «Ainsi - nous dit Françoise DEDIEU-CASTIES - le chiffre de 42% de production d'énergies renouvelables sur Midi-Pyrénées a été avancé - et à première vue il peut nous sembler difficile à atteindre. Pourtant le dernier rapport du GIEC nous apprend que 77% des besoins mondiaux pourraient être couverts par la production d'énergies renouvelables en 2050». Cette prévision montre bien que les marges de progrès sont colossales, même si bien évidemment, «on voit tout le chemin qu'il nous reste à parcourir». Une chose est certaine, on peut compter sur la Région, l'Etat et leurs partenaires pour s'investir dans cette course de la durabilité : «tout ce que l'on fera de volontariste sur ce territoire de Midi-Pyrénées ira, non seulement vers les 42 %,... et peut-être bien au-delà».

## Une démarche en 5 mots...

André CROCHERIE, Directeur de la DREAL Midi-Pyrénées, croit en ce futur plus durable... A condition toutefois que chacun s'investisse

dans le défi de la mise en oeuvre du Grenelle ; un défi qu'il renvoie à cinq mots entendus tout au long de la journée.

Le premier est «connaissance». Ainsi le directeur de la DREAL a-t-il entendu dire «il faut faire connaître, partager...». Des formules derrière lesquelles on retrouve les notions de «proximité», «d'appropriation», «d'acceptabilité». «Mais tout ceci n'est pas gratuit - commente le représentant de l'Etat - c'est au travers de ces savoirs-être que l'on construira un meilleur pilotage de ce chantier qui peut apparaître aux premiers abords quelque peu complexe à réaliser».

Le deuxième mot est «cohérence». Selon André CROCHERIE, «il va de pair avec la complémentarité des démarches». Ainsi y a-t-il le SRCAE, mais il y a aussi d'autres démarches tout à fait réglementaires avec lesquelles il est capital d'initier de la cohérence mais également d'insuffler une alimentation réciproque sur les réflexions conduites. Il faut enfin éviter des démarches trop complexes «parce que lorsqu'on parle de d'appropriation et d'acceptabilité », je crois qu'il faut aussi que les citoyens comprennent les démarches, qui peuvent apparaître un peu compliquées lorsqu'on n'est pas au cœur du sujet» explique l'intervenant.

«Pragmatisme». Derrière ce troisième mot, il est question de «hiérarchisation et de priorisation». Le directeur de la DREAL fait également référence à l'évaluation : «au moment où il faut analyser sereinement ce que l'on a fait et peut-être y renoncer».

Le quatrième mot est plutôt une notion, celle du «faire ensemble». A l'instar de Madame DEDIEU-CASTIES, «faire ensemble» c'est d'abord une question de moyens financiers mais aussi de moyens humains avec la mise à disposition d'agents qui oeuvrent à la mise en oeuvre de ce schéma. «Mais ce sont les moyens de chacun - tous ceux qui participent à la gouvernance à cinq et l'ensemble des collectivités - qui en associant leur force parviendront à de nombreuses choses dans ce domaine» insiste André CROCHERIE.

Enfin, il faut retenir un dernier mot ou plus exactement un dernier principe : préserver l'équité. Cela passe par la prise en compte de «l'humain». En effet, «on ne fait pas un schéma pour le plaisir de faire un schéma. C'est quand même l'humain, le citoyen qui est concerné directement... et tous les citoyens». C'est aussi l'équité territoriale : un vrai souci qui doit être permanent parce que des décisions prises peuvent, sans qu'on y prenne garde, créer des écarts importants entre territoires ; «alors même qu'en toute bonne foi, on pensait aller vers un meilleur équilibre... plus durable».

## CALENDRIER



## Le SRCAE vise une finalisation début 2012

Après les ateliers de co-production participative qui se sont déroulés de février à fin mai 2011 ; après le Comité de suivi du Grenelle du 14 juin 2011 dont vous feuilletez le compte-rendu, la rédaction du projet de rapport complet interviendra de mi-juin à fin septembre 2011. Elle sera suivie d'une consultation du public et des organismes associés entre novembre et décembre 2011. L'approbation devrait intervenir début 2012.

## @RESSOURCES



## Quelques sites...

- > [www.territoires-durables.fr](http://www.territoires-durables.fr)
- > [www.ademe.fr/midi-pyrenees](http://www.ademe.fr/midi-pyrenees)
- > [www.arpe-mip.com](http://www.arpe-mip.com)
- > [www3.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr](http://www3.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr)
- > [www.midipyrenees.fr/L-energie-et-lutte-contre-le-changement-climatique](http://www.midipyrenees.fr/L-energie-et-lutte-contre-le-changement-climatique)



Suivez l'actualité du Comité de suivi du Grenelle depuis votre mobile en scannant ce tag ou sur [www.territoires-durables.fr](http://www.territoires-durables.fr)

L'assemblée élargie du Comité régional de suivi du Grenelle de l'environnement a été co-organisée par

